

OC Oerlikon Corporation SA, Pfäffikon, Freienbach

Rachat d'actions nominatives propres sur la ligne de négoce ordinaire à la bourse SIX Swiss Exchange

OC Oerlikon Corporation SA, Pfäffikon (avec siège en Freienbach), Churerstrasse 120, 8808 Pfäffikon SZ («Oerlikon» ou la «société»), informait en date du 5 novembre 2019 que le conseil d'administration a autorisé le rachat de ses actions propres jusqu'à un maximum de 10% du capital-actions inscrit au registre de commerce. Sur la base de cette autorisation, Oerlikon a décidé de racheter au maximum 33'975'857 actions nominatives propres de valeur nominale CHF 1 chacune (correspondant à 10,00% du capital-actions et des droits de vote). La dimension effective du programme de rachat dépend, entre autres, du nombre d'actions propres détenues et de la situation du marché. Les actions nominatives rachetées seront utilisées pour de futures transactions de fusion/acquisition (M&A) et des programmes d'options des collaborateurs.

A aucun moment Oerlikon ne détiendra plus de 10% de ses actions nominatives propres (art. 659 al. 1 Code des obligations).

Le capital-actions de Oerlikon actuellement inscrit au registre du commerce se monte à CHF 339'758'576, divisé en 339'758'576 actions nominatives de valeur nominale CHF 1 chacune.

Sur la base du ch. 6.1 de la circulaire n° 1 du 27 juin 2013 de la Commission des offres publiques d'acquisition, l'offre de rachat est exemptée de suivre les dispositions sur les offres d'achat publiques.

Durée

Le programme de rachat à la bourse SIX Swiss Exchange débutera le 7 novembre 2019 et se terminera, au plus tard, le 4 novembre 2022 inclus. La société n'est pas tenue, à quelque moment que ce soit, de racheter des actions nominatives propres; elle tiendra compte, pour ces rachats, de la situation du marché. Oerlikon se réserve le droit de mettre fin à l'offre de rachat avant la date de fin prévue.

Convention de délégation

Il s'agit d'une convention de délégation selon laquelle, en vertu de l'art. 124 al. 2 let. a et al. 3 de l'OIMF, la Banque Cantonale de Zurich effectue les rachats en toute indépendance, mais en conformité avec les paramètres établis avec Oerlikon. Oerlikon a le droit de mettre un terme à cette convention de délégation à tout moment et sans justification.

Volume maximal journalier de rachat

En conformité avec l'art. 123 al. 1 let. c de l'OIMF, le volume maximal journalier de rachat est publié sur le site internet de Oerlikon à l'adresse suivante: <https://www.oerlikon.com/en/investors/share-information/share-buyback/>

Publication des transactions

En conformité avec le paragraphe 27 de la circulaire no 1 du 27 juin 2013 de la Commission des offres publiques d'acquisition, les transactions seront publiées sur le site internet de Oerlikon à l'adresse suivante: <https://www.oerlikon.com/en/investors/share-information/share-buyback/>

Informations non publiques

Oerlikon certifie ne pas disposer d'informations non publiques susceptibles d'influer de manière significative sur la décision des actionnaires.

Actions propres

A la date du 1 novembre 2019 Oerlikon détenait directement ou indirectement 761'072 actions nominatives propres (soit 0,22% du capital-actions et des droits de vote).

Actionnaires détenant plus de 3% des droits de vote

Les ayant-droits économiques suivants détiennent plus de 3% du capital-actions et des droits de vote de Oerlikon:

Liwet Holding AG, Zürich, Schweiz (divers détenteurs indirects)¹⁾
140'484'860 actions nominatives, correspondant à 41,34% du capital et des droits de vote

Black Creek Investment Management Inc., 123 Front Street, Suite 1200, Toronto, Ontario, M5J 2M2, Canada²⁾

419'809 actions nominatives, correspondant à 0,12% du capital et des droits de vote et 9'886'538 droits de vote à exercer librement, correspondant à 2,91% des droits de vote

Vous trouverez la liste complète des actionnaires / groupes d'actionnaires soumis à l'obligation de déclaration conformément à l'article 120 LIMF et les détenteurs indirects sur le site internet de la bourse SIX Swiss Exchange.

¹⁾ Position au 25 mai 2018

²⁾ Position au 21 août 2018

Droit applicable et for juridique

Droit suisse. Le for juridique exclusif est Zurich.

Banque mandatée

Oerlikon a mandaté la Banque Cantonale de Zurich pour l'exécution de l'offre de rachat.

Numéro de valeur / ISIN / Symbole

Action nominative OC Oerlikon Corporation SA, Pfäffikon, de valeur nominale CHF 1 81 682 / CH0000816824 / OERL

Ce document ne constitue pas un prospectus au sens des art. 652a et 1156 du Code des obligations.

This offer is not being and will not be made, directly or indirectly, in the United States of America and/or to US persons and may be accepted only by Non-US persons and outside the United States of America. Accordingly, copies of this document and any related materials are not being, and may not be, sent or otherwise distributed in or into or from the United States of America, and persons receiving any such documents (including custodians, nominees and trustees) may not distribute or send them in, into or from the United States of America.